ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Plan d'action cantonal (PAC)

Promotion de la santé des 65 ans et +

Neuchâtel – novembre 2017

Service de la santé publique
Office du maintien à domicile et des homes
Office de la surveillance, de la prévention et de la promotion de la santé

Partie I – Résumé 3
1. Vision 3
2. Groupes cibles et thèmes 3
3. Objectifs du programme 3
4. Durée 4
Partie II – Concept 4
1. Situation initiale 4
1.1 Situation initiale au niveau national 4
1.2 Situation initiale au niveau cantonal: 6
2. Motifs à l'origine du programme 10
3. Groupes cibles, settings et méthodes 11
3.1. Groupes cibles 11
3.2. Besoins des groupes-cibles 11
3.3. Settings 12
3.4. Méthodes 12
4. Vision, objectifs et mesures 13
4.1 Vision 13
4.2 Objectifs du programme, objectifs détaillés et mesures 13
5. Organisation du programme et mise en réseau 23
6. Partenaire privilégié 23
7. Evaluation et monitoring 23
Partie III – Métainformations 25
Bibliographie 26

Partie I – Résumé

1. Vision

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont autonomes et indépendantes le plus longtemps possible. Elles se sentent en bonne santé psychique et physique, grâce à un environnement de vie favorable à l'activité physique, à une alimentation équilibrée, aux activités communautaires. Les personnes âgées de plus de 65 ans, ou leur entourage, connaissent et font appel, le cas échéant, aux ressources cantonales à même de les soutenir. L'égalité des chances en matière d'accès aux ressources est notamment recherchée.

2. Groupes cibles et thèmes

Le présent programme est destiné aux personnes de 65 ans et plus (dès l'âge de la retraite), vivant chez elles et bénéficiant éventuellement de soins et d'une assistance ambulatoire. Les personnes en établissement médico-social ne sont pas prises en compte dans ledit programme. Les proches aidant-e-s sont également concerné-e-s par ce programme. Un accent sera mis sur les personnes âgées fragilisées qui ont besoin d'avoir des activités et de pouvoir maintenir/développer des liens sociaux proches de chez elles. Le PAC 65+ prend en compte les modules santé psychique et alimentation et activité physique.

3. Objectifs du programme

	Objectifs	Mots clefs	Mesures
1	D'ici juillet 2022, les communes sont soutenues dans le développement d'un environnement favorable à la santé des personnes âgées de + de 65 ans.	***Environnement favorable***	– P1 Démarche "Commune en santé" : mobilité, alimentation et lien social pour les 65 ans et + – I1 Appel à projet pour les communes / Activités physique et sociales des 65 ans et +
2	D'ici juillet 2022, les professionnel-le-s concernés ainsi que les 65 et + du canton vivant à domicile sont sensibilisées à la prévention des chutes.	***Prévention des chutes***	– I2 Développement et promotion des offres de prévention des chutes
3	D'ici juillet 2022, les multiplicateurs en lien avec les 65 et + et les proches aidants ont accès à un programme de formation continue.	***Formation continue***	– I3 Développement et promotion de la gym à domicile – I4 Programme de formation continue

4	D'ici juillet 2022, les prestations à destination des 65 ans et + concernant l'alimentation, l'activité physique, la santé psychique et la lutte contre l'isolement sont développées et mieux connues de la population	***Faire connaître et développer les ressources***	– I5 Développement et promotion des tables d'hôtes – Planification médico-sociale (PMS) – P2 AROSS (Association Réseau Orientation Santé Social pour les personnes âgées) – C1 Campagne de communication renforcée 65+ – C2 Concept d'inventaire des prestations et de diffusion des informations
5	D'ici juillet 2022, les groupes d'entraides sont accessibles et leur action est connue des 65 et + et de leur entourage	***Entraide***	– P3 Promotion des groupes d'entraide

Coordination	D'ici juillet 2022, les acteurs cantonaux qui offrent des prestations pour 65 ans et + connaissent les autres prestataires du canton et sont encouragés à collaborer.	***Mise en réseau***	– C3 Kick-Off – R1 Activités cantonales de mise en réseau de la PMS – R2 Activités cantonales de mise en réseau PPS

4. Durée
Le programme durera 4 ans.

Partie II – Concept

1. Situation initiale

1.1 Situation initiale au niveau national
En Suisse, selon les prévisions de l'OFS[1], la population des 65 ans et plus va passer de 1,46 million de personnes actuellement à 2,7 millions en 2045. Ces séniors représenteront près d'un quart de la population suisse. Même si l'on a tendance à n'aborder la question des personnes âgées que sous l'angle des coûts de la santé, il n'en reste pas moins qu'elles sont une ressource particulièrement importante dans la société. Ainsi, il est important de permettre aux personnes âgées d'être indépendantes et en bonne santé le plus longtemps possible, tout en veillant à ce qu'elles conservent des liens sociaux. L'objectif de ce PAC est de valoriser leur rôle et renforcer leurs ressources tout en agissant sur les conditions cadres.
Les maladies non transmissibles (MNT), comme les maladies cardiovasculaires, le cancer, la démence, les affections des voies respiratoires et diabète, entre autres, sont responsables de près

[1] Office fédéral de la statistique (OFS), *Communiqué de presse du 22 juin 2015 : Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045*, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=10234

de 80% des décès des personnes âgées de 65 ans et plus. Les maladies psychiques, les troubles musculo-squelettiques et les troubles des facultés visuelles, auditives et de mobilité sont aussi couramment rencontrés chez les personnes âgées[2].

De plus, un tiers des 80 ans et plus souffre de deux maladies chroniques ou plus (multimorbidité), fréquemment accompagnées de pathologies psychiques[3], ce qui réduit fortement leur qualité de vie et a, en même temps, une répercussion considérable sur les coûts de la santé.

Le vieillissement « en mauvaise santé » de la population peut également être relié à l'augmentation en Suisse ces dernières années des suicides assistés. Effectivement, plus du 82% des personnes qui recourent au suicide assisté ont plus de 65 ans et sont atteints d'une maladie grave, principalement le cancer[4].

L'augmentation de la population âgée induira également une prévalence élevée des accidents par chute dont la fréquence augmente avec l'âge : 25% des personnes âgées à partir de 65 ans et 30% à partir de 80 ans font au moins une chute par an. Cette problématique est renforcée par la médication multiple qui rend difficile le contrôle des effets secondaires et la consommation d'alcool. Les chutes induisent une mortalité et une morbidité importantes, et peuvent amener au déclin fonctionnel de la personne concernée.

Face à ces faits et chiffres, les études montrent qu'il est possible d'agir. Effectivement, il est possible d'améliorer sa santé après l'âge de la retraite et des aménagements dans l'environnement des personnes âgées leur permettent de rester socialement intégrées et indépendantes plus longtemps.

1.1.1. Alimentation et activité physique chez les personnes âgées

L'apparition des maladies non transmissibles est largement liée à des facteurs de risque physiologiques et conditionnés par le style de vie. Le manque d'activité physique, le tabagisme, la consommation problématique d'alcool ainsi qu'une alimentation déséquilibrée sont les principaux facteurs de risque liés au mode de vie. Ils peuvent par ailleurs être associés à des facteurs de risque physiologiques tels qu'hypertension, hypercholestérolémie, surpoids et diabète. Une activité physique régulière réduit également le risque de chute, l'apparition et l'étendue de la fragilité, prévient ou retarde la dépendance aux soins et à l'aide, mais aussi encourage un mode de vie autonome[5].

L'activité physique représente un facteur déterminant dans le maintien d'une bonne qualité de vie et une opportunité unique d'accroître le nombre d'années vécues de manière active et indépendante après l'âge de la retraite[6]. Une attention particulière doit aussi être portée à l'alimentation équilibrée et adaptée -notamment au risque de malnutrition-, au maintien de la vie sociale et finalement à la santé psychique.

---

[2] Promotion Santé Suisse. *Santé et qualité de vie des personnes âgées*. Bases pour les programmes d'action cantonaux, Rapport 5, Berne et Lausanne, mars 2016.

[3] Promotion Santé Suisse, *Conditions-cadres pour un programme d'action cantonal*, mai 2016, p.10

[4] RTS info, *En Suisse, plus de deux personnes par jour ont recours au suicide assisté*, Publié le 11 octobre 2016, https://www.rts.ch/info/suisse/8081200-en-suisse-plus-de-deux-personnes-par-jour-ont-recours-au-suicide-assiste.html

[5] Promotion Santé Suisse. *Santé et qualité de vie des personnes âgées*. Bases pour les programmes d'action cantonaux, Rapport 5, Berne et Lausanne, mars 2016, p.10.

[6] Promotion Santé Suisse, Projet « bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées », février 2011, p.2.

Selon Promotion Santé Suisse, les modifications physiologiques liées à l'âge, telles qu'une baisse de l'appétit et de la sensation de soif, des troubles de la déglutition et de la mastication, entravent une alimentation équilibrée. La prévalence de la malnutrition augmente donc de manière significative avec l'âge. Les conséquences de la malnutrition ou de carences alimentaires sont les suivantes : diminution de la force musculaire, prédisposition accrue aux infections, hypertension, surpoids ou maigreur, maladies cardiovasculaires, cancer, diabète mais aussi risque accru de déclin cognitif ou de démence. La promotion d'une alimentation équilibrée contribue de manière significative à préserver le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées[7].

1.1.2. Santé psychique chez les personnes âgées

Avec l'âge, la santé psychique joue un rôle particulier dans la mesure où elle permet de mieux vivre les atteintes physiques et les événements critiques de la vie comme le départ en retraite, les maladies ou encore le deuil. Ces derniers ont des conséquences sur la santé et la situation sociale des personnes âgées et sont souvent à l'origine de l'isolement. Celui-ci a des conséquences graves au niveau social et sanitaire. Il est aussi nuisible que le tabac ou le surpoids, en termes de morbidité et de mortalité. Effectivement, une étude suédoise conduite sur une période de 6 ans a montré que les personnes ayant déclaré avoir peu de contacts sociaux (tiers inférieur) avaient une mortalité 3,7 fois plus élevée que celles ayant de nombreux contacts sociaux (tiers supérieur), même après correction pour l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le statut d'activité, le statut migratoire, le tabagisme, la consommation d'alcool et les maladies chroniques[8]. La promotion de l'intégration sociale et des ressources sociales est donc particulièrement importante chez les personnes âgées[9].

Même si les personnes âgées ont une santé psychique généralement meilleure que les personnes d'âge moyen, et que les jeunes retraité-e-s notamment se disent généralement très satisfait-e-s de leur vie, de leur vitalité et de leur bien-être, il y a quand même, en Suisse, 15 à 25% de personnes âgées qui souffrent d'au moins une maladie psychique (dépression, maladies anxieuses, délire, phénomènes d'addiction et troubles du sommeil).

Certains groupes de personnes âgées sont particulièrement vulnérables par rapport à la santé psychique ; ce sont les personnes atteintes d'incapacités physiques, les personnes vivant seules ainsi que les veufs et veuves, les proches aidant-e-s et les personnes utilisant des stratégies de gestion du stress (coping) inadaptées[10].

1.2 Situation initiale au niveau cantonal:

1.2.1 Tendances démographiques

En 2016, le canton de Neuchâtel comptait 33'289 personnes âgées de plus de 65 ans. Elles représentent le 18.7% de la population, ce qui correspond à la proportionnalité nationale de 18%.

[7] Promotion Santé Suisse. *Santé et qualité de vie des personnes âgées. Bases pour les programmes d'action cantonaux*, Rapport 5, Berne et Lausanne, mars 2016, p.10-11.
[8] Orth-Gomér K, Johnson J. *Social network interaction and mortality. A six year follow-up study of a random sample of the Swedish population*. Journal Of Chronic Diseases. 1987;40(10):949–57
[9] Promotion Santé Suisse. *Santé et qualité de vie des personnes âgées. Bases pour les programmes d'action cantonaux*, Rapport 5, Berne et Lausanne, mars 2016, p.10-11.
[10] Idem.

1.2.2. Quelques indicateurs sur la santé des personnes âgées

Le ***Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel***[11] analyse plusieurs indicateurs concernant la santé des personnes de plus de 65 ans. En matière de santé physique, on remarque que les indicateurs sont presque tous défavorables pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel avec notamment une plus grande consommation de médicaments et un plus grand recours aux prestations de soins par rapport à la moyenne nationale (significatif statistiquement). Concernant la santé psychique, les séniors neuchâtelois estiment souffrir plus fréquemment de problèmes psychiques moyens à importants que la moyenne suisse (significatif statistiquement). On constate que les seniors neuchâtelois sont plus souvent victimes de chutes. Pour ce qui est de l'alimentation et l'activité physique, les seniors du canton sont moins enclins à la surcharge pondérale et respectent mieux les portions de fruits et légumes recommandées. Cependant, leur consommation d'eau est trop faible (significatif statistiquement) et ils sont moins actifs que la moyenne des personnes âgées suisses. Concernant les addictions, s'ils sont moins nombreux à fumer, les personnes de plus de 65 ans avec une consommation d'alcool risqué sont plus nombreuses dans le canton.

Le tableau ci-dessous se base sur le *Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel, données de l'enquête suisse sur la santé (ESS) 2012*[12]. La méthodologie et les nombre de répondants pour chaque item sont détaillés dans le rapport à consulter sous www.ne.ch/promotionsante.

Les différences statistiquement significatives sont soulignées d'un astérisque.

[11] Obsan. *Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel*, *Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012 et d'autres bases de données*, Dossier 37, 2014, téléchargeable sur www.ne.ch/promotionsante

[12] Obsan. *Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel*, *Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012 et d'autres bases de données*, Dossier 37, 2014, téléchargeable sur www.ne.ch/promotionsante

Santé psychique	NE	CH
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant des **problèmes psychiques moyens à importants** - total	26.9%*	16.1%
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant un **faible sentiment de maîtrise** de la vie - total	23.5%	16.7%
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant des **symptômes dépressifs** – total	2.5%	2.8%
Proportion des personnes de plus de 65 ans ayant des **sentiments de solitude** – total	37.6%	31.2%
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant **une ou plusieurs personnes de confiance** – total	89,1%	93,7%
Santé physique		
Proportion de personnes de plus de 65 ans qui ont **consommé des médicaments** la semaine précédant l'enquête - total	89%*	77.7%
Proportion de personnes de plus de 65 ans qui ont **consommé des analgésiques** dans la semaine précédant l'enquête	31%	26.6%
Proportion de personnes de plus de 65 ans **ayant consulté un médecin six fois ou plus** au cours des douze mois précédant l'enquête	25%	25.9%
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant fait recours **à des prestations ambulatoires des hôpitaux (urgences incluses)** au cours des douze mois précédant l'enquête	25.1%	17.4%
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant fait recours **à des prestations intra-muros des hôpitaux** au cours des douze mois précédant l'enquête, 2012	19.8%	18%
Chutes		
Proportion de personnes de plus de 65 ans **victimes d'une chute** au cours des douze mois précédant l'enquête - total	29.1%	25.2%
Proportion de personnes de plus de 65 ans **victimes d'une chute** au cours des douze mois précédant l'enquête - femmes	25.8%	28%
Proportion de personnes de plus de 65 ans **victimes d'une chute** au cours des douze mois précédant l'enquête - hommes	33.1%	21.5%
Alimentation et activité physique		
Proportion de personnes de plus de 65 ans **en surcharge pondérale** (obésité incluse) - total	44.1%	53%
Nombre de personnes de plus de 65 ans **qui respectent la recommandation «5 par jour»** - total	19.4%	18.6%
Nombre de personnes de plus de 65 ans ayant **une consommation de liquide non alcoolisé par jour de 1 litre et moins** - total	53.5%*	41.9%
Proportion de personnes de plus de 65 ans qui sont **physiquement «actives»** - total	58.7%	67.3%
Addictions		
Proportion de **fumeurs** chez les plus de 65 ans	12.5%	13.3%
Proportion de personnes de plus de 65 ans dont **la consommation d'alcool** représente un risque moyen à élevé	6.3%	5.7%
Autre		
Proportion de personnes de plus de 65 ans ayant eu **recours à un service d'aide et de soins à domicile** au cours des douze mois précédant l'enquête, 2012	11.1%	8.1%

1.2.3 Stratégies et initiatives cantonales pour les personnes âgées de plus de 65 ans

Au niveau cantonal, les personnes âgées sont reconnues comme une population vulnérable. En effet, elle figure explicitement comme telle dans la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, approuvée par le Conseil d'État neuchâtelois le 11 janvier 2016 (à consulter sous www.ne.ch/promotionsante). La stratégie pose comme objectif que les particularités de la personne âgée soient prises en compte dans la mise en œuvre des différents programmes de santé publique, qu'un programme spécifique de prévention des chutes chez les plus de 65 ans soit mis en place.

Le traitement de cette problématique est essentiel pour les pouvoirs publics, ceci pour plusieurs raisons. D'une part, nous trouvons, parmi la population âgée, un nombre important de personnes en situation sociale fragile qui, à ce titre, méritent d'être protégées par la collectivité. D'autre part, la complexité des problèmes de santé, autant sur le plan physique que psychique, augmente avec l'âge. Enfin, on sait que les dernières années de vie sont les plus lourdes en termes de dépenses de santé et que ces coûts grèvent de manière importante les comptes de l'assurance-maladie et des collectivités publiques.

Actuellement, le domaine des personnes âgées est pris en charge par le Service de la santé publique via la planification médico-sociale (PMS) qui est un élément essentiel de l'organisation du système de santé neuchâtelois. La PMS repose sur quatre piliers : la complémentarité des mesures qui la composent, la coordination, la continuité de soins et la participation des partenaires cantonaux[13]**.** Pour faire face aux besoins de prise en charge médico-sociale qui vont augmenter avec le vieillissement de la population, la PMS veut retarder l'entrée en EMS et permettre à la population âgée de rester aussi longtemps que possible à domicile dans les meilleures conditions. Pour réussir ce «virage ambulatoire», la PMS entend augmenter le nombre d'appartements avec encadrement, renforcer les prestations de maintien à domicile et créer des structures de court séjour et d'accueil de jour et de nuit. D'autre part, elle prévoit d'adapter la prise en charge résidentielle pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des personnes atteintes de troubles liés à la démence.
Concrètement, les projections indiquaient en 2012, pour l'horizon 2022, la création de près de 1000 logements supplémentaires, avec des prestations d'accompagnement adéquates, la diminution du nombre de lits d'EMS d'environ 400 unités tout en spécialisant une partie des 1400 lits restants en psychogériatrie. Le nombre de lits de court séjour devra croître d'environ 60 unités et l'accueil de jour de près de 400 places.
Parallèlement à cela, il est prévu de soutenir les proches aidants et de renforcer le bénévolat dans ce secteur, d'améliorer la coordination du réseau par la mise sur pied d'entretiens d'orientation et la création d'une permanence téléphonique ainsi que d'une plateforme d'information cantonale. Finalement, un système d'information cohérent doit permettre le pilotage du dispositif.

[13] État de Neuchâtel. *Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la réalisation et les perspectives de la planification médico-sociale*, juillet 2015.
http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2015/15026_CE.pdf

2. Motifs à l'origine du programme

Nécessité : Dans notre canton, comme en Suisse, le vieillissement de la population est un défi socio-sanitaire majeur. Plusieurs statistiques concernant le canton ont été mentionnées plus haut, confirmant la nécessité d'inclure et d'impliquer les personnes âgées de plus de 65 ans dans des programmes de prévention et promotion liés à la santé au sens large du terme. Des prestations de qualité existent déjà dans le canton, mais leur intégration sous forme de programme permettra de les renforcer, de les mettre en synergie, de les faire mieux connaître et de garantir leur mise en réseau. L'objectif étant que les investissements consentis très en amont au niveau de la prévention limitent les impacts du vieillissement avec, notamment, une consommation de soins plus efficiente. L'accent sera notamment mis sur l'implication des communes qui ont un contact direct avec la réalité du terrain, leurs infrastructures et la population âgée qui y réside. L'objectif est donc de capitaliser sur l'existant, en y insufflant plus de coordination et de collaboration entre les partenaires cantonaux.

Besoins : Avant la rédaction de ce concept, un questionnaire a été envoyé aux principaux partenaires cantonaux concernant les personnes âgées de plus de 65 ans. Le questionnaire a mis en évidence plusieurs points méritant d'être améliorés. Le questionnaire a démontré un manque de coordination et de mise en réseau, ainsi qu'une difficulté à accéder aux informations. De plus, les partenaires ont relevé la difficulté d'atteindre les personnes très isolées. Nous avons pu constater également que les communes sont relativement peu investies, ou de manière non-explicite, dans la prévention et la promotion de la santé auprès des personnes âgées. Enfin, nous avons pu noter qu'il y a une forte demande de formation continue dans le canton. En 2012, une étude de la HES-SO du Valais et de la HES Arc, commandée par la PMS, dont le but était de calculer la différence entre les prestations offertes et la demande, montrait notamment un manque dans les activités communautaires et dans les activités socio-culturelles à domicile[14].

Parmi ses mesures phares, le Programme de législature 2014-2017 mentionne la promotion de la santé et indique que « les mesures de promotion de la santé et de prévention sont les plus efficaces et peuvent même conduire à réduire ou à contenir les coûts de l'ensemble du dispositif sanitaire »

Expériences négatives et positives : Parmi les expériences positives, citons le fait que le canton de Neuchâtel a déjà l'expérience de la gestion d'un PAC (PAC A&A depuis 2007) et que le 11 septembre 2017 un nouveau PAC en santé psychique a été lancé. Le secteur de la promotion de la santé a également déjà eu l'occasion de travailler avec le secteur de la PMS, notamment pour l'organisation d'une sensibilisation du personnel soignant à la consommation problématique d'alcool chez les seniors. Le service de la santé publique connaît bien le réseau et travail déjà régulièrement avec des partenaires de provenances professionnelles très diversifiées. La collaboration est étroite avec le reste de la Suisse romande ainsi qu'au sein de l'Association suisse des responsables cantonaux de la promotion de la santé (ARPS). Au niveau des expériences « négatives », nous pouvons mentionner la difficulté, parfois, à faire participer activement les acteurs

[14] Valérie Barbey, Catherine Lambelet, Nathalie Duc, Michael Siggen, Anne-Claude Varesio. *Planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel*. HES SO Valais et HES Santé ARC, septembre 2009. Les quatre phases de l'étude sont disponibles sur : http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medico-social/pms/Pages/accueil.aspx

multiplicateurs, dont ce n'est pas la mission première, non pas par manque d'intérêt, mais de temps ou de ressources. Il s'agit dans ce cas de faire un travail de conviction (*advocacy)* pour que la thématique monte dans les priorités des multiplicateurs concernés.

Conditions cadres cantonales et synergies avec d'autres programmes : Comme nous l'avons mentionné, dans notre canton, les personnes âgées de plus de 65 ans sont globalement en moins bonne santé que la moyenne suisse. Parallèlement, la thématique de la promotion de la santé bénéficie d'un soutien politique important, comme le confirme le ***Programme de législature 2014-2017*** et la ***Stratégie cantonale 2016-2026*** déjà mentionnée. Grâce à ce soutien, le canton a pu légitimement développer plusieurs nouveaux programmes dont les objectifs entrent totalement en cohérence avec le présent PAC. Mentionnons notamment le ***PAC A&A et le PAC santé psychique***, ***le programme cantonal de prévention du tabagisme***, le projet ***Migration et Santé*** soutenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la conception actuellement en cours d'un ***Programme de santé sexuelle et reproductive***, la réorganisation en profondeur des bases règlementaires du *système de santé scolaire*, dont la concrétisation est également en cours, la création d'une ***Maison de santé*** pour la santé des requérants d'asile, ou encore la conception d'un ***Programme alcool***.
D'un autre côté, le secteur de la surveillance des institutions pour personnes âgées depuis 1992 a permis de veiller au bien-être des personnes en institution. Tout comme le développement de ***la PMS*** en 2012 a permis de cerner plus précisément les besoins de la population âgée de plus de 65 ans dans le canton de Neuchâtel, ainsi que d'aboutir à une meilleure coordination du secteur. Par leurs connaissances du terrain et de la stratégie concernant la population dépendante âgée de plus de 65 ans, les différents projets émargeant de la PMS, ainsi que les connaissances du secteur de la surveillance des institutions pour personnes âgées ont servi de socle de base aux rédacteurs de ce programme, notamment concernant le choix des options stratégiques et les possibilités de mise en réseau dans l'idée de venir compléter les prestations actuelles ou à venir.

3. Groupes cibles, settings et méthodes

3.1. Groupes cibles

Le présent programme est destiné aux personnes de 65 ans et plus (dès l'âge de la retraite), vivant chez elles et bénéficiant éventuellement de soins et d'une assistance ambulatoire. Les personnes en établissement médico-social ne sont pas prises en compte dans ledit programme. Les proches aidant-e-s sont également concerné-e-s par ce programme. Un accent sera mis sur les personnes âgées fragilisées qui ont besoin d'avoir des activités et de pouvoir maintenir/développer des liens sociaux proches de chez elles.

3.2. Besoins des groupes-cibles

La littérature scientifique décrit bien les besoins du groupe-cible et nombre de recommandations de bonnes pratiques existent déjà. Comme nous l'avons déjà précisé précédemment l'introduction de la PMS en 2012 a permis de mieux cerner les besoins de la population dépendante âgée de plus de 65 ans dans le canton de Neuchâtel ainsi que les prestations et services nécessaires pour répondre à ces besoins.
Selon les statistiques, les chutes concernent un grand nombre de personnes âgées et font partie d'un des premiers facteurs de décès. Ainsi, il est important d'identifier et de prévenir ces risques (par exemple : basse vision, environnement mal aménagé, surmédication) notamment en sensibilisant les

personnes âgées et en leur proposant des activités physiques adaptées à leur état de santé ou de fragilité[15] et en sensibilisant les professionnels concernés ainsi que leur entourage.
Ce programme souhaite offrir les conditions cadres pour permettre aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible et avoir une qualité de vie optimale. Ce cadre est en adéquation avec les objectifs de la PMS pour faire face au vieillissement de la population.

3.3. Settings

Les principaux settings concernés par le programme sont les suivants : les communes sont un axe prioritaire fort (comme entités administratives et territoriales) ainsi que le domicile, la famille, les services de santé, les associations, les lieux d'accueil et d'entraide et les lieux de consultation et de soins.

3.4. Méthodes

Priorités et principes clés de la promotion de la santé : Le programme vise à promouvoir des comportements favorables à la santé en agissant sur l'environnement de vie, en renforçant les ressources et compétences la population concernée, en formant les professionnel-les et en rendant accessibles les prestations adéquates. La promotion de la santé a pour but d'améliorer la santé des individus en particulier et de la population en général. La promotion est un processus qui vise à encourager des habitudes et des conditions de vie favorables à la santé. La prévention a pour but d'éviter et de réduire le nombre et la gravité des maladies et des accidents. Elle comprend également les mesures destinées à en atténuer les conséquences. L'empowerment est un processus qui permet aux gens d'acquérir un meilleur contrôle des actions et des décisions qui influent sur leur santé en reconnaissant et encourageant la compétence et la responsabilité d'un individu.
Mise en réseau et échange : Le programme vise à renforcer les liens entre le secteur de la PMS et le secteur de la prévention et de la promotion de la santé, ainsi qu'à étendre le réseau existant autour de 65 ans et plus et des proches aidants.
Approche par phase de vie : Le programme est construit sur cette approche, les groupes-cibles sont bien définis. Le modèle des phases de vie correspond au modèle proposé par Promotion Santé Suisse.
Structure (4 niveaux) : Le programme comprend des mesures dans les 4 niveaux définis par Promotion Santé Suisse : des mesures d'intervention, policy, de mise en réseau et d'information au public.
Critères de qualité : Le système qualité Quint-essenz est utilisé comme référence pour définir les critères de qualité des projets et du programme dans son entier.
Durabilité : Le programme est destiné à être pérennisé.
Finances : Le canton de Neuchâtel participe à hauteur de plus de 50% au programme notamment via des prestations propres.
Orientation sur l'impact : Le programme est orienté sur l'impact et continuellement auto-évalué, de manière quantitative et qualitative. Des auto-évaluations, liées aux objectifs et aux indicateurs, de chaque projet seront réalisées.

[15] cf. Büla C. & Santos-Eggimann B., (Dir.). (2011). *Promotion de l'activité physique : Projet «Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées».* Lausanne : centre d'observation et d'analyse du vieillissement, CHUV

4. Vision, objectifs et mesures

4.1 Vision

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont autonomes et indépendantes le plus longtemps possible. Elles se sentent en bonne santé psychique et physique, grâce à un environnement de vie favorable à l'activité physique, à une alimentation équilibrée, aux activités communautaires. Les personnes âgées de plus de 65 ans, ou leur entourage, connaissent et font appel, le cas échéant, aux ressources cantonales à même de les soutenir. L'égalité des chances en matière d'accès aux ressources est notamment recherchée.

4.2 Objectifs du programme, objectifs détaillés et mesures

4.2.1 Introduction

Les objectifs du programme cantonal découlent notamment des objectifs B1, B3, B4, B5, B6 et D2 des conditions-cadres de Promotion santé suisse[16].

Selon la terminologie de Promotion santé suisse, les mesures se déclinent en interventions (I), mesures policy (P), mesures de communication (C) et activités de mise en réseau (R). Les mesures neuchâteloises sont numérotées en fonction.

A noter que certaines mesures existent déjà et sont financées par le canton. La mesure P0 n'est pas financée par le PAC et son financement ne sera pas comptabilisé dans la contribution cantonale. Elle est décrite pour mémoire et pour montrer l'inscription du PAC dans une politique cantonale déjà existante.

Les mesures sont décrites ci-après en regard de l'objectif principalement concerné, sauf la mise en réseau qui est décrite à la fin, en tant que mesure transversale.

[16] Explications détaillées sous www.promotionsante.ch

4.2.2 Résumé des mesures

	Objectifs	Mots clefs	Mesures
1	D'ici juillet 2022, les communes sont soutenues dans le développement d'un environnement favorable à la santé des personnes âgées de + de 65 ans.	***Environnement favorable***	– P1 Démarche "Commune en santé" : mobilité, alimentation et lien social pour les 65 ans et + – I1 Appel à projet pour les communes / Activités physique et sociales des 65 ans et +
2	D'ici juillet 2022, les professionnel-le-s concernés ainsi que les 65 et + du canton vivant à domicile sont sensibilisées à la prévention des chutes.	***Prévention des chutes***	– I2 Développement et promotion des offres de prévention des chutes
3	D'ici juillet 2022, les multiplicateurs en lien avec les 65 et + et les proches aidants ont accès à un programme de formation continue.	***Formation continue***	– I3 Développement et promotion de la gym à domicile – I4 Programme de formation continue
4	D'ici juillet 2022, les prestations à destination des 65 ans et + concernant l'alimentation, l'activité physique, la santé psychique et la lutte contre l'isolement sont développées et mieux connues de la population	***Faire connaître et développer les ressources***	– I5 Développement et promotion des tables d'hôtes – Planification médico-sociale (PMS) – P2 AROSS (Association Réseau Orientation Santé Social pour les personnes âgées) – C1 Campagne de communication renforcée 65+ – C2 Concept d'inventaire des prestations et de diffusion des informations
5	D'ici juillet 2022, les groupes d'entraides sont accessibles et leur action est connue des 65 et + et de leur entourage	***Entraide***	– P3 Promotion des groupes d'entraide

Coordination	D'ici juillet 2022, les acteurs cantonaux qui offrent des prestations pour 65 ans et + connaissent les autres prestataires du canton et sont encouragés à collaborer.	***Mise en réseau***	– C3 Kick-Off – R1 Activités cantonales de mise en réseau de la PMS – R2 Activités cantonales de mise en réseau PPS

4.2.3 Description des mesures

Mesures en lien avec l'objectif 1

P1 : Démarche "Commune en santé" : mobilité, alimentation et lien social pour les 65 ans et +

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

Le SCSP souhaite valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par les communes. Pour cela, il souhaite développer et encourager une démarche « Commune en santé » prenant en compte les personnes âgées de plus de 65 ans.

Cette démarche comprend la mise à jour du catalogue de mesures « Communes en santé » avec, en plus des mesures classiques destinées à toute la population, des chapitres sur la mobilité des personnes âgées, sur l'aménagement urbain adapté ou encore sur la basse vision. Les communes pourront également bénéficier d'un coaching de la part du SCSP (ou d'un mandataire) pour mettre les mesures en œuvre. Cette mesure répond à deux besoins. Premièrement, la nécessité d'encourager les seniors à rester actifs et mobiles, tout en prenant part à la vie de la commune. Deuxièmement, il permet de valoriser ce que font les communes, tout en les sensibilisant aux possibilités existantes pour préserver le bien-être des personnes âgées. Les éléments de ce catalogue de mesures pourront être soumis pour **le projet I1**. Un des objectifs de cette mesure est également de collaborer au niveau intercantonal avec le label Communes en santé et avec le projet Environnements favorables du canton de Vaud.

Le deuxième aspect de cette mesure est la sensibilisation et partage d'expérience avec les acteurs de l'aménagement public concernant les mesures favorables à la mobilité et au lien social chez les 65 +. Comme évoqué précédemment, le périmètre de mobilité des personnes se réduit naturellement avec l'âge, cependant il est important qu'il ne soit pas artificiellement réduit par des obstacles à la marche, comme des escaliers sans main-courante, un manque de bancs pour se reposer, un temps trop court pour traverser les passages piétons ou encore des problèmes de déneigement. L'aménagement de la voirie est donc un critère important pour maintenir la mobilité des personnes âgées.

Même si les modalités exactes de la mesure ne sont pas définies, le SCSP souhaite pouvoir sensibiliser les autorités communales de manière proactive et originale, afin qu'elles puissent être rendues attentives à l'utilité de certains aménagements qui favorisent la mobilité des seniors. Le SCSP aura notamment recours à l'expertise de la Ville de Neuchâtel qui, au travers d'une expérience pilote de «promenades d'observation» avec des personnes âgées en vue d'améliorer les conditions de marche, a pu mettre en exergue les endroits critiques et les manques dans un quartier de la Ville.

I1 : Appel à projet pour les communes / Activités physiques et sociales des 65 ans et +

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

La mobilité des personnes âgées se caractérise avant tout par une restriction progressive. Même si cela est lié à des facteurs individuels (perte de la capacité à conduire un véhicule, limitations fonctionnelles du corps, etc.), c'est également la conséquence de facteurs environnementaux[17]. Ainsi, l'environnement premier des personnes âgées souffrant d'une restriction de la mobilité est leur lieu d'habitation : la commune dans laquelle ils vivent.

La possibilité de se déplacer sans entrave et avec une fatigue raisonnable dans l'espace public, d'avoir des transports publics accessibles, de trouver dans son voisinage direct des activités (physiques et sociales) sont des éléments que les communes du canton sont plus aptes à évaluer et à mettre en œuvre en raison de leur connaissance des infrastructures, mais qui font aussi partie de leurs compétences spécifiques. Néanmoins, il n'est pas toujours aisé pour les communes, qui peuvent manquer d'expertise dans ce domaine, de personnel ou de finances, de mettre en œuvre des mesures pour la prévention et la promotion de la santé des personnes âgées.

Afin de les soutenir dans leur rôle crucial de lieu de vie des personnes âgées, un appel à projet sera lancé. Les projets seront vraisemblablement évaluer selon les critères « Commune en santé » et l'on veillera à éviter les doublons. Nous passons volontairement par un appel à projet et non « l'imposition » d'une mesure prédéterminée, afin de permettre aux communes de mettre en œuvre des projets adaptés à leur contexte et de susciter des interactions.

Mesure en lien avec l'objectif 2

I2 : Développement et promotion des offres de prévention des chutes

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

Selon le Bureau de prévention des accidents (bpa)[18], chaque année, 280'000 personnes se blessent en chutant et près de 1'400 d'entre elles meurent des suites de ces lésions. Les personnes âgées représentent le 96% des décès.

Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs prestataires compétents (Pro Senectute et la Ligue contre le rhumatisme) offrent des cours de prévention des chutes encadrés par des professionnels du domaine, ainsi que des cours de sports orientés vers la prévention des chutes. Certains cours mériteraient d'être plus connus, alors que d'autres sont systématiquement pleins et mériteraient de pouvoir être donnés plusieurs fois dans l'année. Il a été également relevé la nécessité d'avoir des

[17] Dumas Claude, «Mobilité des personnes âgées», *Gérontologie et société*, 2012/2 (vol. 35 / n° 141), p. 63-76. DOI: 10.3917/gs.141.0063. URL : http://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2012-2-page-63.htm
[18] Bpa. Statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse, Status 2015, http://www.bfu.ch/sites/assets/Shop/bfu_2.265.02_STATUS%202015%20–%20Statistique%20des%20accidents%20non%20professionnels%20et%20du%20niveau%20de%20sécurité%20en%20Suisse.pdf

cours de mouvement adaptés à la suite des cours de prévention des chutes afin de favoriser le renforcement musculaire et la mémorisation des gestes adaptés.

Cette mesure, concernant la prévention des chutes, implique de coordonner les offres, de s'assurer qu'elles soient complémentaires, bien réparties sur le canton et proches géographiquement des personnes âgées. Pour ensuite mieux les promouvoir et aider à leur développement quand cela est nécessaire. L'aide au développement des cours de gym qui font suite à la prévention des chutes est aussi comprise dans cette mesure. Les concepts des cours concernés par cette mesure ont déjà été testés dans le canton.

Enfin, il sera important, pour l'efficience de ce projet, de s'assurer que les prestataires de cours de prévention des chutes soient sensibilisés à l'identification des facteurs de risques chez les individus. Effectivement, si les participants évoquent, par exemple, des problèmes de basse vision, de chutes liées à un tapis, de doute sur l'effet des médicaments, il est important que les prestataires puissent diriger les personnes qui participent aux cours vers d'autres spécialistes (si nécessaire) qui peuvent apporter des solutions à des pertes d'équilibre qui ne sont pas uniquement liées à la perte du tonus musculaire due à l'âge.

Mesures en lien avec l'objectif 3

I3 : Développement et promotion de la gym à domicile

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

La DomiGym est une offre de Pro Senectute. Elle s'adresse aux seniors dont la mobilité est fortement limitée et qui ne peuvent pas participer à des activités hors de leur domicile. L'offre contient de la gymnastique pratiquée seul ou en petits groupes dans le propre environnement de vie de la personne sous la conduite d'une monitrice. Cette mesure a été évaluée et a été considérée comme bénéfique, avec une augmentation significative de la vitesse de marche et de la force des jambes des participants[19]. Lorsqu'elle est pratiquée en petit groupe la DomiGym permet en plus de lutter contre l'isolement social. Effectivement, elle permet d'atteindre des populations très vulnérables et pour qui les déplacements du quotidien sont déjà un grand obstacle. Pour cette mesure, les objectifs sont les suivants : soutenir Pro Senectute pour la promotion de la DomiGym dans le canton, mettre Pro Senectute en relation avec d'autres partenaires qui souhaiteraient organiser de la DomiGym, notamment dans des espaces communs (couloir d'immeubles, espaces dans les appartements avec encadrement) et, par mesure d'efficience, favoriser les groupes de 3 personnes au minimum.

[19] Promotion Santé Suisse. *Zoug : DomiGym – la gym à domicile,* https://promotionsante.ch/newsletter-gesundheitsfoerderung-schweiz/news-gfia/2016-12/zoug-domigym-la-gymnastique-chez-soi.html

I4 : Programme de formation continue

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

Lors du dépouillement des questionnaires envoyés aux institutions et organisations s'occupant des plus de 65 ans vivant à domicile, il a été constaté que la formation continue était un thème fréquemment abordé.

Effectivement, à l'heure actuelle, il n'existe pas de programme coordonné de formation continue pour les personnes de références des personnes âgées (professionnels et proches aidants). Le SCSP souhaite, dans le cadre de cette mesure, inventorier les formations déjà disponibles, repérer les thématiques critiques où aucune formation n'est disponible, élaborer et coordonner un programme cantonal de formation continue pour professionnels et pour proches aidants sur les thématiques de prévention et promotion de la santé.

Le programme sera élaboré en consultation avec les partenaires cantonaux afin de s'assurer que le contenu correspond aux besoins du terrain (exemple de thématiques : addictions, dossier électronique du patient, dénutrition, etc.)

Mesures en lien avec l'objectif 4

Planification médico-sociale (PMS)

Mesure existante, hors du PAC, pour mémoire

Le projet de planification médico-sociale (PMS) a pour but de décrire un modèle global d'hébergement et de prise en charge des personnes âgées de plus de 65 ans et atteintes dans leur santé et de définir les conditions de mise en œuvre, à court et à moyen terme, de ce modèle en privilégiant l'efficience (c'est-à-dire en recherchant le meilleur équilibre entre la qualité et le coût des prestations) et l'équité (c'est-à-dire que les prestations doivent être abordables pour toutes les personnes âgées indépendamment du niveau de leur fortune ou de leurs revenus).

La PMS s'intéresse également aux proches aidants et aux bénévoles. Il s'agit ici de favoriser l'implication des proches dans la prise en charge des personnes âgées et de les soutenir dans leur investissement, par des mesures de répit et de soutien, en mettant à disposition des structures d'accueil temporaire, et des mesures de reconnaissance et de sensibilisation de type information, formation.

I5 : Développement et promotion des tables d'hôtes

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

Afin de lutter contre l'isolement social et de promouvoir une alimentation équilibrée, le SCSP souhaite aider au développement des tables d'hôtes via Pro Senectute dans le canton de Neuchâtel.

Effectivement, les personnes âgées vivant seules peuvent parfois manquer d'appétit et de motivation à cuisiner, ce qui aboutit à une alimentation insuffisante ou qualitativement pauvre. Les tables d'hôtes permettent de partager régulièrement un bon repas et de créer des liens. Le concept table d'hôtes de Pro Senectute consiste en 4 à 9 convives qui partagent un repas préparé par un animateur bénévole[20].

P2 : AROSS (Association Réseau Orientation Santé Social pour les personnes âgées)

Mesure existante
Financée par le PAC 65 ans et + : en partie

L'Association Réseau Orientation Santé Social, appelée AROSS, a été constituée dans le canton de Neuchâtel, en mars 2015. Elle s'occupe de préparer, mettre en place, conduire, suivre et évaluer le projet-pilote pour l'orientation et l'information des personnes âgées de plus de 65 ans, qui est déployé dans la région du Locle, des Brenets (depuis janvier 2016) et du Val-de-Travers (depuis septembre 2017).

Les services proposés par le projet pilote de l'AROSS s'adressent à la population âgée de plus de 65 ans, aux professionnels, aux proches de cette population et à toute personne cherchant des informations sur les partenaires.

Concernant les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile, un des objectifs principal de l'AROSS est la collaboration avec les partenaires du domaine socio-sanitaire pour détecter les situations à risque et pouvoir les anticiper. Effectivement, grâce à ses grilles de détection de la fragilité, l'AROSS est à même de repérer les éléments critiques pouvant mener à la perte d'autonomie. Grâce à sa grande connaissance des prestataires, l'AROSS est à même de proposer aux multiplicateurs ou aux personnes âgées elles-mêmes des solutions pertinentes offertes par des prestataires compétents (repas à domicile, cours de mouvement, ergothérapie, etc.).

Ce projet est soutenu par le SCSP, car il constitue l'un des piliers essentiels de la PMS. Le but final étant d'étendre l'AROSS à l'ensemble du canton ces prochaines années et qu'elle devienne une plateforme d'information cantonale pour les personnes âgées dans le canton.

Le projet de l'AROSS est financé par le canton et il s'étendra à terme sur tout le canton de Neuchâtel.

C1 : Concept d'inventaire des prestations et de diffusion des informations

Mesure existante, à développer
Financée par le PAC 65 ans et +: oui

Lors du dépouillement des questionnaires envoyés aux institutions et organisations s'occupant des plus de 65 ans vivant à domicile, il a été constaté que l'accessibilité des informations concernant les personnes âgées était un des thèmes les plus abordés. Effectivement, il n'existe pas dans le canton de centralisation des informations, largement accessible au public. De plus, les nombreux acteurs qui

[20] Le concept Tavolata existe aussi dans le canton. Les bénévoles de Table d'hôte sont encouragés par Pro Senectute à s'inscrire sur la plateforme Tavolata.

peuvent être amenés à s'occuper des différents aspects de la vie des personnes âgées rendent la vision globale des prestations offertes dans le canton relativement floue.

Il est donc souhaitable que le canton puisse avoir un inventaire, régulièrement mis à jour, adapté aux seniors, des prestations offertes directement à la population en matière d'activité physique, d'alimentation, de prévention des chutes et de lutte contre l'isolement.

A terme le projet de l'AROSS (voir **mesure P2**) doit s'étendre sur tout le canton et doit devenir une plateforme d'information cantonale. Cet aspect a été posé uniquement en termes de principe et une réflexion approfondie n'a pas encore été menée sur la centralisation de l'information et sa stratégie de diffusion. Le SCSP souhaite donc, pour réaliser la mesure C1, s'associer à l'AROSS pour élaborer une stratégie de centralisation et de communication des informations au grand public, afin de s'assurer que les personnes âgées, leur entourage et les professionnels accèdent aisément aux informations qui les intéressent.

Lors de son extension, l'AROSS doit également pouvoir faire connaître ses prestations à la population et aux professionnels de la région. Le SCSP souhaite soutenir l'association, via le PAC, dans cette communication afin que le plus de personnes possibles ait accès aux prestations d'orientation et d'information de l'AROSS.

C2 Campagne de communication renforcée 65+

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

Le SCSP souhaite durant toute la durée du PAC 65+ mener une campagne de communication renforcée à destination des personnes de 65 ans et plus. Le concept de cette campagne découlera notamment des constats fait lors de la réflexion menée lors de **la mesure C1**. Concernant la forme, il s'agira de faire connaître les ressources grâce à une campagne adaptée aux seniors, mais aussi à leur entourage. Exemple de communication : article dans le magazine Générations+

Mesures en lien avec l'objectif 5

P3 : Promotion des groupes d'entraide

Mesure existante
Financées par le PAC 65 ans et + : non

L'ANAAP est l'association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique. Elle accueille et soutient les personnes souffrant de problèmes psychiques, notamment la dépression, et leurs proches et joue un rôle important dans la défense de leurs intérêts. Dans ce cadre, elle est soutenue par le canton.

Info-Entraide est l'association neuchâteloise chargée de promouvoir l'entraide autogérée. Elle est notamment un point de contact et de coordination pour les proches aidants, pour les personnes malades atteintes d'un handicap ou simplement retraitées qui souhaitent participer ou créer un groupe d'entraide autogérée.

Dans le cadre de ce PAC, ces deux associations permettent d'apporter, au niveau cantonal, une accessibilité de l'entraide en permettant à toute personne en difficulté de rejoindre un groupe, voire d'en créer un. Plus globalement, les groupes d'entraide renforcent toutes les formes de soutien social, formel et informel. L'appartenance à un groupe d'entraide engendre également des bienfaits psychiques et physiques. Plusieurs études démontrent, par exemple, l'amélioration de l'état physique, la diminution de la consommation de médicaments, l'amélioration des relations au sein de l'entourage, etc.

Mesures en lien avec la coordination

C3 Kick-Off

Mesure nouvelle
Financée par le PAC 65 ans et + : oui

Afin de contribuer à valoriser les activités du SCSP en matière de promotion de la santé des 65 ans et plus, il est important que le lancement du PAC 65+ soit médiatisé. L'objectif étant d'organiser une manifestation de lancement débouchant sur des reprises dans les médias locaux. Cette manifestation permettra de valoriser le partenariat au sein du SCSP entre le secteur de la promotion de la santé et de la planification médico-sociale, mais aussi avec les organisations dont les projets ont été inclus dans le PAC. Elle permettra également de mettre en avant les thématiques du vieillissement de la population et de l'importance des proches-aidants. Il est également prévu d'organiser un évènement à la moitié du programme.

R1 : Activités cantonales de mise en réseau de la PMS

Mesure existante
Financées par le PAC 65 ans et + : non

Dans le cadre de la PMS, par domaine, différentes rencontres d'information et de sensibilisation sont organisées tout au long de l'année avec les différents partenaires concernés. Un grand rassemblement PMS qui réunit tous les partenaires impliqués est organisé, en principe, une fois par année pour informer sur l'avancement des domaines et les prochaines étapes.

R2 : Activités cantonales de mise en réseau PPS

Mesure existante
Financées par le PAC 65 ans et + : non

De manière générale, le SCSP anime le réseau de la promotion de la santé, notamment grâce à des activités régulières permettant aux professionnels de se rencontrer, d'échanger, de résoudre ensemble des questionnements communs. Sous forme de grand colloque annuel, d'échanges plus informels autour d'un petit déjeuner ou de groupes de travail spécifiques, les thématiques abordées sont diverses et couvrent différentes catégories d'âge. En 2017, nous avons ajouté une activité

concernant les 65 ans et + qui consistait en une sensibilisation des professionnel-le-s travaillant avec les seniors à la problématique de la consommation d'alcool.

La coordination au niveau intercantonal reste également un objectif majeur, notamment via la CPPS, l'ARPS et la participation aux journées de mise en réseau de Promotion santé suisse.

5. Organisation du programme et mise en réseau

« Donneur d'ordre » et signataire du contrat	Département des finances et de la santé – Chef de Département
Responsabilité stratégique	Service cantonal de la santé publique : Déléguée à la promotion de la santé et chef de l'office de l'hébergement et du maintien à domicile
Responsabilité opérationnelle	Service cantonal de la santé publique : chargée de PAC Personnes âgées – 0.2 EPT (2018), puis 0.3 EPT (2019)
Groupe de suivi	Composé de membres du secteur de la PPS, de la PMS, de la surveillance des institutions pour personnes âgées, avec 1 à 2 fois par année un élargissement à tous les partenaires du PAC.
Commission	La commission de promotion de la santé est régulièrement informée du déroulement du PAC afin de garantir la coordination

A noter qu'à terme, le service de la santé publique souhaite réunir les différents PAC (65+, alimentation et activité physique, santé psy enfants et adolescents) dans deux, voire un seul PAC. Effectivement, certaines mesures sont transversales aux différents publics-cibles. Par exemple les mesures **I5/Ateliers médias**; **P2/ANAAP et Info-Entraide NE**; **C1/santépsy.ch**; **I10/Formation « Faire face au risque suicidaire »** et **I13/Mise en œuvre d'un programme d'intervention autour d'un hotspot** du PAC santé psy enfants et adolescents peuvent également s'adresser, respectivement toucher, un public âgé.

6. Partenaire privilégié

Le PAC capitalisera autant que possible sur les ressources et compétences déjà bien existantes dans le canton. **L'équipe de la planification médico-sociale et celle de la promotion de la santé** ont élaboré le concept du PAC en commun. Il en sera de même pour son suivi.

7. Evaluation et monitoring

Le canton de Neuchâtel finance, toutes les 5 années, un sur-échantillonnage cantonal lors de l'Enquête suisse sur la santé, afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation au niveau épidémiologique, notamment en lien avec les objectifs de la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé.

Plus spécifiquement dans le cadre de ce PAC Personnes âgée, le SCSP procédera annuellement à l'auto-évaluation de l'atteinte des objectifs de chacune des mesures, selon les indicateurs définis dans le tableau des impacts. Cette analyse est restituée à Promotion santé suisse sous forme de rapport d'évaluation selon le modèle et l'échéancier proposé par Promotion santé suisse. Un rapport final fera la synthèse des données récoltées pendant les quatre ans et procédera à l'analyse de l'atteinte des objectifs.

Plusieurs mesures sont encore, dans le présent concept, à l'état d'intentions générales et le SCSP consacrera l'année 2018 à faire une analyse plus poussée de la situation ou à affiner leurs objectifs

spécifiques. Ces projets, ainsi que tous les projets délégués par mandat, intègreront au minimum un concept d'auto-évaluation. Les mesures prévues dans ce PAC sont financièrement modestes, l'auto-évaluation sera donc privilégiée, voire des évaluations déléguées à des étudiants. Une évaluation externe professionnelle de grande envergure n'est pas prévue à ce stade.

Partie III – Métainformations

Pour toute information complémentaire

Direction stratégique :

Yves Grosclaude - Chef de l'office du maintien à domicile et des homes

Lysiane Ummel Mariani - Déléguée à la promotion de a santé

Service de la santé publique

Rue Pourtalès 2

2000 Neuchâtel

Personne de contact : Lysiane.mariani@ne.ch - 032 889 52 19

Direction opérationnelle :

La direction opérationnelle n'est pas encore attribuée, mais le poste est prévu aux budgets 2018 et suivants.

Bibliographie

- Valérie Barbey, Catherine Lambelet, Nathalie Duc, Michael Siggen, Anne-Claude Varesio. *Planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel*. HES SO Valais et HES Santé ARC, septembre 2009. Les quatre phases de l'étude sont disponibles sur : http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medico-social/pms/Pages/accueil.aspx
- Bureau de prévention des accidents (Bpa). *Statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse*, Status 2015, http://www.bfu.ch/sites/assets/Shop/bfu_2.265.02_STATUS%202015%20–%20Statistique%20des%20accidents%20non%20professionnels%20et%20du%20niveau%20de%20sécurité%20en%20Suisse.pdf
- Dumas Claude, «Mobilité des personnes âgées», *Gérontologie et société*, 2012/2 (vol. 35 / n° 141), p. 63-76. DOI : 10.3917/gs.141.0063. URL : http://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2012-2-page-63.htm
- État de Neuchâtel. *Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la réalisation et les perspectives de la planification médico-sociale*, juillet 2015. http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2015/15026_CE.pdf
- Obsan. *Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel, Exploitations standardisées des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012 et d'autres bases de données*, Dossier 37, 2014, téléchargeable sur www.ne.ch/promotionsante
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Communiqué de presse du 22 juin 2015 : Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045*, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=10234
- Orth-Gomér K, Johnson J. « Social network interaction and mortality. A six year follow-up study of a random sample of the Swedish population ». *Journal Of Chronic Diseases*. 1987;40(10):949–57
- Promotion Santé Suisse. *Santé et qualité de vie des personnes âgées. Bases pour les programmes d'action cantonaux*, Rapport 5, Berne et Lausanne, mars 2016.
- Promotion Santé Suisse, *Conditions-cadres pour un programme d'action cantonal*, mai 2016.
- Promotion Santé Suisse*, Projet « bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées»*, février 2011.
- Promotion Santé Suisse. *Zoug: DomiGym – la gym à domicile*, https://promotionsante.ch/newsletter-gesundheitsfoerderung-schweiz/news-gfia/2016-12/zoug-domigym-la-gymnastique-chez-soi.html